

Rappel des faits

Le 18 novembre, 100 personnes sont expulsées au 14 rue Fiocca d'un immeuble appartenant à Marseille République. Préfecture et municipalité communiquent beaucoup autour de cette action réalisée en raison de la « *dangerosité des lieux* ». 11 célibataires en situation irrégulière sont reconduits à la frontière, une quinzaine disposant de papiers sont invités à quitter les lieux. Restent les familles : 16 dont 4 en situation régulière. Elles sont relogées dans les jours suivants dans des appartements relais à grands renforts médiatiques. Les 12 autres familles sont hébergées au centre d'hébergement de la Batarelle. Premier problème : la scolarité. Les enfants doivent se rendre en cours dans des taxis payés... par les écoles. D'où l'intervention du réseau éducateur sans frontière (RESF).

Quand les familles sont ensuite hébergées en hôtels, c'est la question de la restauration qui pose problème : organisée à Félix Pyat à midi à au cours Julien le soir. RESF intervient à nouveau.

Aujourd'hui, 10 enfants sont encore concernés, à qui on propose le centre d'hébergement de la Madrague Ville. Là encore, RESF intervient.

Ceux qui restent

1^{ère} famille. 2 parents avec 1 enfant scolarisé à l'école de la rue de la Paix. Se sont présentés à plusieurs reprises en préfecture sans pouvoir déposer leur dossier pour apprendre au 3^e rendez-vous en février



Un centre d'hébergement d'urgence ne pouvant être envisagé pour des familles avec enfants fussent-elles sans papiers, les militants du Réseau éducation sans frontière et des sans-papiers CGT ont décidé de trouver une solution pour que les familles ne passent pas les nuits dehors. Hier soir, entourés de 150 personnes venues manifester leur soutien, ils ont ouvert les portes de l'ancienne Maison de l'étranger. Mais vers 21 heures, soit une demie-heure plus tard, la police est arrivée sur les lieux. Ce qui a provoqué quelques tensions avec les occupants et les militants toujours présents lesquels se sont regroupés au 3^e étage du bâtiment. Les marins-pompiers ont dû intervenir auprès d'une dame diabétique. Les cinq familles devaient toutefois rester dans les locaux pour la nuit en attendant la décision de la préfecture qui doit se prononcer aujourd'hui.

(Photo Stéphane CLAD)

Seule proposition : la Madrague Ville

Rue Fiocca : les oubliés de « l'opération exemplaire »

Ceux qui restent

1ère famille. 2 parents avec 1 enfant scolarisé à l'école de la rue de la Paix. Se sont présentés à plusieurs reprises en préfecture sans pouvoir déposer leur dossier pour apprendre au 3e rendez-vous en février dernier que la motivation du refus était liée à un dépôt précédent de dossier à la préfecture du Bas Rhin. Il s'agit donc de procéder à un transfert. Ils ont aujourd'hui reçu une convocation pour le 4 mai au bureau des étrangers.

2e famille. Deux parents et trois enfants scolarisés au lycée Le Chatelier et au collège Anatole France. Le père est titulaire d'un récépissé qui s'arrête le 4 avril. Courant mars, il se rend à la préfecture pour s'informer de la suite et apprend que l'administration ne dispose pas d'un papier attestant de sa confirmation de demandeur de carte d'un an qu'il devait signer. L'homme affirme l'avoir envoyé : une parole contre une autre. La procédure a été réenclenchée. Le 10 avril, il doit subir une opération importante à la Timone.

3e famille. Deux parents et trois enfants scolarisés en 6e au collège du Vieux Port et en maternelle et CM2 à l'école de la Major. Les parents ont reçu un récépissé de dépôt de demande de carte de séjour depuis une dizaine de jours qui est valable 3 mois.

4e famille. Une mère célibataire avec un fils scolarisé à l'école Eydoux et un plus grand accidenté sur la voie publique et en attente d'un procès sur cette question. Elle a été convoquée le 4 mai.

5e famille. Deux parents avec deux enfants scolarisés au collège Quinet et à l'école des Convalescents. Le père est sans papier tandis que la mère bénéficie d'une carte temporaire d'un an, étant en cours de traitement médical lourd.

Rue Fiocca : les oubliés de « l'opération exemplaire »

« **C**INQ familles ont un dossier administratif en cours. Si elles sont potentiellement régularisables, on ne peut préjuger du résultat. Dès lors on ne peut leur ouvrir aucun droit leur permettant d'accéder à un logement. La trêve hivernale prenant fin, on ne peut non plus les prendre plus longtemps en charge dans des hôtels. La seule et unique solution est donc

l'Unité d'Hébergement d'Urgence. Depuis 2005, une convention a été passée avec la DDASS pour permettre l'accueil de familles. Une centaine y est d'ailleurs déjà passé. C'est une solution temporaire qui si elle n'est pas parfaite est toujours mieux que la rue et qui nous permettrait de poursuivre un accompagnement social dont ces gens ont besoin. Telle est la position de la préfecture concernant les dernières familles à reloger suite à l'expulsion de la rue Fiocca réalisée le 18 novembre dernier (lire rappel ci-contre).

Hier, les cinq familles ont refusé d'aller au centre d'hébergement d'urgence de la Madrague ville. « Pas par principe, elles sont même allées voir le site jeudi » explique Florimond Guimard, du réseau éducatif sans frontière (RESF) qui soutient ces familles depuis le début. « Une solution

pas parfaite mais mieux que la rue ? Si effectivement il y a des préfabriqués pour accueillir les familles de manière séparée, la réalité est que les sanitaires, le salon et la cour sont communs. Que l'on va avoir des gamins confrontés dans ces espaces à une misère d'une extrême violence. Cela veut dire qu'après l'école, les gamins seront bloqués devant les grilles car l'entrée sans leurs parents leur est interdite pour d'évidentes raisons de sécurité ». « Il est clair que ce centre a été conçu pour des isolés et sur une période courte. Si l'on peut comprendre d'un point de vue humanitaire une réponse de ce type pour une nuit, ce ne saurait être une solution pour une famille sur une période longue com-

me cela semble être le cas » commente Véronique Marciquet de la Fnars, structure travaillant sur l'insertion par le logement. Si les familles ont obtenu un rendez-vous au bureau des étrangers le 4 mai prochain comme l'a annoncé la préfecture, rien ne peut être annoncé en terme de délais puisque l'Etat attend les avis de la DDASS sur les dossiers médicaux et qu'il faudra encore le temps de l'insertion.

« Une solution digne n'est pas d'envoyer des enfants dans un centre où même des SDF refusent d'aller »

La question centrale est pourquoi alors que la date

buttoir du 31 mars était prévisible, aucune solution n'a été trouvée avant ? Pour la préfecture, ce retard est lié à « des dossiers non présentés ou incomplets », estimant même que les soutiens collectifs entourant ce dossier auraient fait l'impasse sur la nécessité de démarche individuelle pour l'obtention de papiers.

C'est un peu oublier les déclarations réalisées le 18 novembre par les services préfectoraux et municipaux, communiquant de concert sur une opération voulue exemplaire, annonçant que le point administratif serait fait sur l'ensemble des dossiers.

« Contrairement aux annonces sur un traitement

global, la réalité a été celle d'un travail avec les personnes régulières tandis que rien n'était fait avec les sans papiers. Résultat, c'est au hasard de rendez-vous en préfecture ou d'informations glanées par téléphone que l'on a appris tardivement l'imbroglio de certains dossiers qui n'avaient pas avancé » conteste

Florimond Guimard. « Ce qui est cohérent avec les missions de l'association mandatée : elle accompagne des personnes reconnues administrativement dans leur accès au logement ou au droit. Dans ce cadre, il n'y a pas 36.000 solutions : seules une régularisation permettra d'entamer le travail social pour trouver une solution d'hébergement digne qui ne saurait être un centre d'hébergement d'urgence où même les SDF refusent d'aller ».

Se refusant à un « traitement privilégié » de la rue Fiocca, la préfecture fait pourtant une entorse demandant en centre de la Madrague de prendre des familles sans papiers hors période hivernale. Du privilège dans le sordide, en somme.

Angélique SCHALLER

Un dossier maîtrisé ?

Le 18 novembre dernier, lors de l'expulsion, le sous-préfet à la ville Didier Salvy annonce que 12 des 16 familles sont en situation illégale, estimant que « deux ou trois dossiers pouvaient cependant être réexaminés ».

Des militants contestent immédiatement ces chiffres. Aujourd'hui, 6 des 12 familles ont des situations régularisées ou

en cours et pour cause : soit les familles étaient françaises, soit titulaires de cartes temporaires. Dès lors, la question du logement a été plus facilement réglée : dans des logements temporaires en attendant des logements relais qui permettront à terme une solution de droit commun.

Restent donc 6 familles : l'une a dû trouver une solution après une al-

tercation avec l'hôtelier, les cinq restantes sont celles dont la préfecture dit que les dossiers sont en cours, annonçant un rendez-vous au bureau des étrangers pour le 4 mai et les qualifiant de « potentiellement régularisables ». On est donc bien loin des « 2 ou 3 dossiers susceptibles d'être réexaminés » annoncés au départ.

A.S.